

## La gestion des conflits

De nombreuses situations peuvent générer des différends entre les élus et les administrés ou encore entre habitants. Comment régir en pareil cas ?

### Programme

#### 1. Ne pas se mettre en danger

- Quelles questions dois-je me poser avant d'intervenir pour ne pas m'exposer ?
- Savoir analyser la situation, comprendre les mécanismes psychologiques et comportementaux.

#### 2. Éviter les attitudes génératrices de conflit

- Les erreurs à ne pas commettre,
- Le langage non verbal,
- L'écoute active,
- La reformulation.

#### 3. Les différentes voies de résolution

- La médiation,
- La conciliation,
- La négociation,
- La transaction,
- L'arbitrage.

### Objectifs

- Savoir éviter de se mettre en danger,
- Être capable d'adopter une attitude génératrice de confiance,
- Savoir conseiller les différentes voies de résolution.

### Moyens pédagogiques

- Exercices pratiques,
- Jeux de rôle.

### Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux., présidents, vice-présidents et conseillers communautaires.

## Formation sur 1 journée

Date :

**25 novembre 2024**

à TROYON, 7 place de la  
mairie, salle du conseil  
municipal

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)  
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

**Dominique PERRIN**

Consultante formatrice

**Coût : 350,00 €, pouvant  
être pris en charge par  
votre Droit Individuel à la  
Formation : cela ne vous  
coûtera rien ni à votre col-  
lectivité**

Pour en bénéficier, nous renvoyer  
votre inscription

**avant le 20 octobre**

Notre association est agréée par le minis-  
tère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dis-